



GUIDE PRATIQUE DÉCHETS 2024



PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

DINARD
LANCIEUX
LA RICHARDAIS
LE MINIHC-SUR-RANCE
PLEURUIT
SAINT-BRIAC-SUR-MER
SAINT-LUNAIRE
TRÉMÉREUC



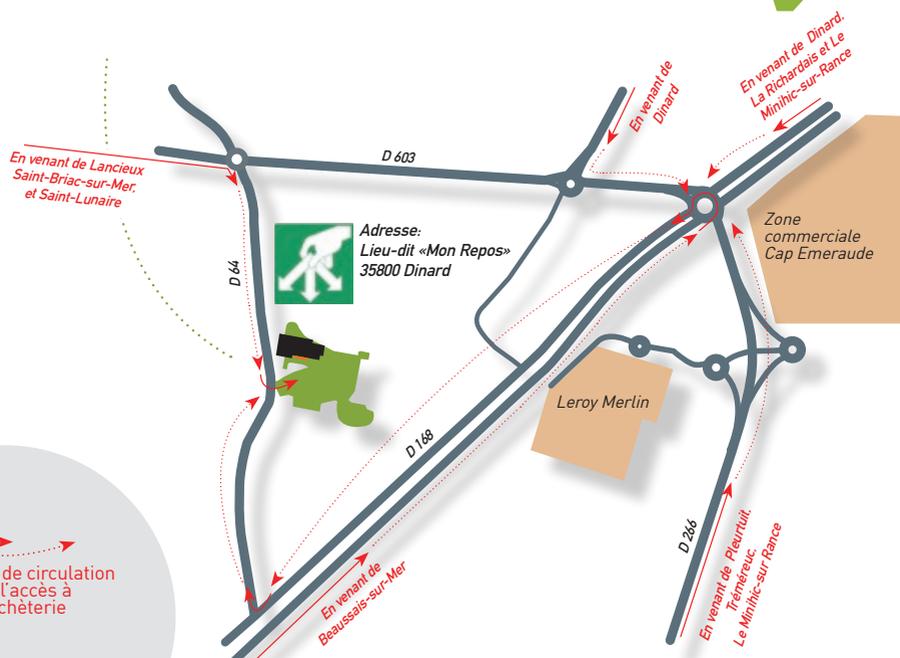
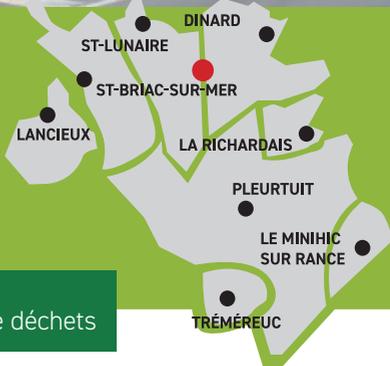
PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



**ACCUEIL À VOTRE SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

Infos déchets : 02 99 46 20 78
Infos collectes : 02 99 46 11 82
info.dechets@cote-emmaude.fr

Toutes les infos utiles :
www.cote-emmaude.fr → rubrique déchets



Sens de circulation
pour l'accès à
la déchèterie

ORDURES MÉNAGÈRES

→ LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE

(pour les particuliers)

LE MINIHC-SUR-RANCE		VENDREDI
PLEURTUIT	Bourg	MARDI
	Campagne	VENDREDI
SAINT-BRIAC	Bourg	LUNDI
	Campagne	JEUDI
SAINT-LUNAIRE	Bourg	LUNDI
	Campagne	JEUDI
TRÉMÉREUC		VENDREDI
LANCIEUX		LUNDI
LA RICHARDAIS	Gougeonnais-Ville-Biais	JEUDI
	Bourg et campagne	MARDI

DINARD <i>(voir limites des secteurs sur le plan page suivante)</i>	Secteur 1	JEUDI Du 1 ^{er} juillet au 31 août : JEUDI ET LUNDI
	Secteur 2 et 5	MERCREDI
	Secteur 3 et 6	JEUDI
	Secteur 4	MARDI
	Secteur 7	JEUDI

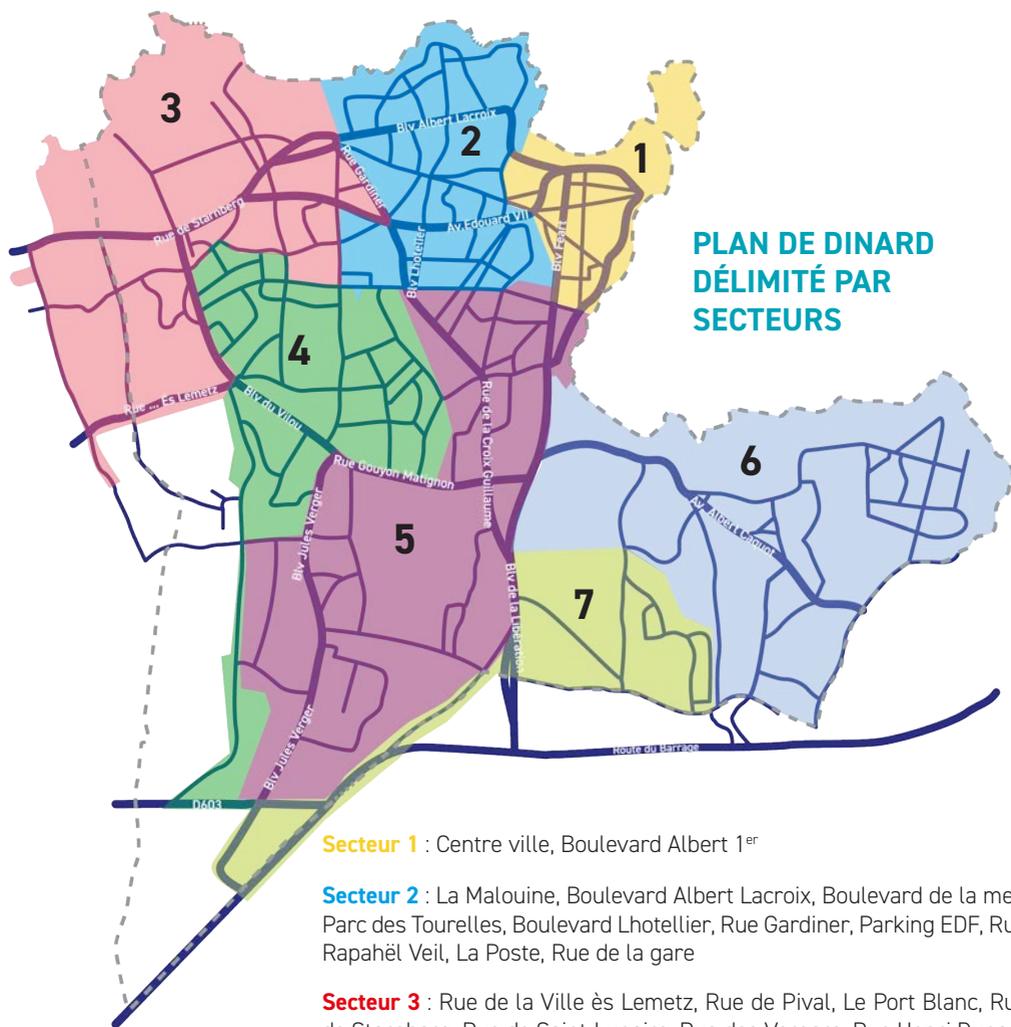


GESTION DES JOURS FÉRIÉS 2024 (POUR TOUTES LES COMMUNES)

- * Du 01/04 au 31/08 : Collecte assurée le jour férié - pas de décalage
- * Du 01/01 au 31/03 et du 01/09 au 31/12 pas de collecte le jour férié - décalage d'une journée à compter du jour férié jusqu'au samedi.

Renseignement au pôle collecte au 02 99 46 11 82

ORDURES MÉNAGÈRES



PLAN DE DINARD DÉLIMITÉ PAR SECTEURS

Secteur 1 : Centre ville, Boulevard Albert 1^{er}

Secteur 2 : La Malouine, Boulevard Albert Lacroix, Boulevard de la mer, Parc des Tourelles, Boulevard Lhotellier, Rue Gardiner, Parking EDF, Rue Raphäel Veil, La Poste, Rue de la gare

Secteur 3 : Rue de la Ville à Lemetz, Rue de Pival, Le Port Blanc, Rue de Starnberg, Rue de Saint-Lunaire, Rue des Vergers, Rue Henri Dunant

Secteur 4 : Rue Saint-Alexandre, Rue Ernest Renan, Boulevard Alexis Carrel, Gendarmerie mobile, Rue Maurice Nogues, Rue Ampère, Rue de la Ville Mauny, Rue des Broussardières, Rue du Champs Picou, Rue André Chapron

Secteur 5 : L'Orhalais, Place Newquay, Rue du Prieuré, Domaine de la Briquetterie, Cité Laennec, Cité Pasteur, Rue de la Croix Guillaume, Rue de la Saudrais, ZI Boulevard Jules Verger, Rue Emile Bara, La Ville à Passants (coté pair)

Secteur 6 : La Ville à Passants (coté impair), Hameau des Trois Châteaux, Rue des Anciens Combattants, Rue du Douet Fourché, Le Prieuré, La Vicomté, L'Orillois

Secteur 7 : Val Porée, Le Haut Chemin

ORDURES MÉNAGÈRES

→ CAS PARTICULIERS - GROS PRODUCTEURS

(principalement les commerces de bouche ou ayant une activité en lien)

	JOURS DE COLLECTE	JOUR SUPPLÉMENTAIRE du 1 ^{er} juillet au 31 août
LANCIEUX DINARD (SECTEUR 1,2,3,6) SAINT-BRIAC-SUR-MER SAINT-LUNAIRE	LUNDI - JEUDI	SAMEDI
LA RICHARDAIS LE MINIHC-SUR-RANCE PLEURUIT DINARD (SECTEUR 4)	MARDI - VENDREDI	



VERRES

**PAS DE VERRE DANS LES
ORDURES MÉNAGÈRES**

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



Le dépôt de déchets en dehors des conteneurs est **INTERDIT**
L'**'AMENDE'** encourue peut s'élever jusqu'à

1500 €

(Art. R.634-2, R.635-8 et R644-2 du Code Pénal)

*Les communes disposent du pouvoir de verbalisation, elles s'associent à la CCDE pour stopper les incivilités en matière de déchets

Merci de déposer vos encombrants à la déchèterie
Zone de Mon Repos, 35800 Dinard

ORDURES MÉNAGÈRES

→ LES BACS ROULANTS

Les ordures ménagères doivent être présentées dans des bacs roulants normalisés (R437 de la CRAMTS). L'inscription NF EN 840 doit figurer sur la cuve du bac.

Les conteneurs sont en vente dans le commerce (sous réserve qu'ils répondent à la norme) et à l'accueil de la déchèterie.



Contenance	140 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
Nombre de personnes	1/2 pers.	2/3 pers.	4/5 pers.	6 pers. et plus, petits collectifs	collectivités et autres
Tarifs 2023	50€	55€	66€	90€	240€

L'ENTRETIEN DU BAC ROULANT EST À LA CHARGE DE L'USAGER

- * En cas de disparition, l'utilisateur doit s'équiper d'un nouveau bac.
- * En cas de détérioration, le service déchets dispose de pièces de rechange à la vente : roues, axes, couvercles (selon tarifs en vigueur).

→ QUELQUES RÈGLES SIMPLES

Pour permettre d'assurer le bon déroulement de la collecte il faut :

- * Sortir le bac la veille au soir
- * Maintenir le couvercle fermé
- * Présenter le bac poignée vers la route
- * Rentrer impérativement le bac après la collecte
- * Regrouper les bacs entre voisins
- * Mettre uniquement des ordures ménagères dans le bac sous peine de refus de collecte
- * Mettre les ordures dans des sacs fermés
- * Ne pas déposer de sacs au sol

Vente de composteurs à partir du 1^{er} semestre 2024

La communauté de communes vendra des composteurs à 50% du prix d'achat.

RÈGLES DE COLLECTE

Retrouvez l'intégralité du règlement de collecte sur :

www.cote-emeraude.fr Rubrique « déchets »

COLONNES DE TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS - VERRE - ORDURES MENAGÈRES

→ COMMENT LOCALISER LA COLONNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS :

- 1) Connectez-vous sur www.cote-meraeude.fr
- 2) Cliquez sur l'onglet «Déchets» rubrique « modes de collecte » puis POINTS DE COLLECTE



RAPPEL : Utilisation des colonnes d'ordures ménagères

Ces colonnes sont exclusivement réservées aux ordures ménagères emballées **en sacs fermés** d'une contenance maximale de 80 litres. Cette recommandation permet d'assurer le maintien de l'hygiène et d'éviter les nuisances olfactives.

→ SCANNER LES QR CODES POUR TROUVER UN POINT DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ VOUS :



DINDARD



LANCIEUX



LE MINIHC / RANCE



PLEURTUIT



SAINTE-BRIAC/MER



SAINTE-LUNAIRE



LA RICHARDAIS



TREMEREUC

Chez vous, tous les emballages se trient

À TRIER



POTS ET BOCAUX
EN VERRE



BOUTEILLES
EN VERRE



À TRIER



TOUS LES
PAPIERS



BRIQUES ET
EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET
FLAONS EN
PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS
EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER

ORDURES
MÉNAGÈRES



MAX
80 LITRES

EN SAC BIEN
FERMÉ



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage
UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Pôle collecte et valorisation des déchets : 02 99 46 20 78
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

LE RECYCLAGE évolue !

Désormais vous pouvez trier facilement la totalité de vos emballages en plastique



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUTES LES BOUTEILLES



TOUS LES FLACONS ET BIDONS



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES POTS ET LES BOÎTES



TOUS LES SACS ET SACHETS



TOUS LES FILMS



1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposer vos emballages en vrac dans le bac.

CITEO

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

PÉRIODE DE COLLECTE :

DE MARS À NOVEMBRE 2024

A raison de 16 passages/an

La CCCE propose un service payant de collecte en porte à porte des déchets végétaux présentés dans des bacs spéciaux type bio-conteneur (bac équipé de grilles intérieures et d'aération).

Ce service est réservé aux particuliers demeurant sur l'une des communes de la communauté de communes Côte d'Émeraude. Il n'est pas accessible aux artisans, commerçants, ainsi qu'à toute autre activité rémunérée ainsi qu'aux bailleurs, gestionnaires et syndicats de co-propriétés.

→ L'USAGER SOUHAITANT BÉNÉFICIER DU SERVICE DOIT :

- * Se présenter à l'accueil de la déchèterie pour valider son inscription et obtenir le calendrier.

Il lui sera demandé de :

- * Prendre connaissance et signer la convention
- * S'acquitter du montant de l'abonnement annuel contre la remise d'une vignette justificative à coller sur le couvercle du bac
- * Faire l'acquisition d'un bac type « bio conteneur » à la norme NF-EN 840 disponible à l'accueil de la déchèterie.

Un justificatif de domicile et une pièce d'identité au même nom seront demandés pour valider l'abonnement.

→ TARIFS

- * **Abonnement annuel au service** : 50€/an /bac puis 30€/an/bac supplémentaire
- * **Bac 240 litres type bio-conteneur** : 55€/unité.
Le particulier peut acquérir ce bac auprès du vendeur de son choix.

→ LES DÉCHETS VÉGÉTAUX AUTORISÉS

- * Tontes de gazon
- * Feuilles
- * Plantes
- * Petits branchages uniquement

**Pour tout renseignement, contactez le 02 99 46 20 78
ou envoyez un mail à info.dechets@cote-emeraude.fr**



Ne sont pas autorisés dans le cadre de cette collecte :

Terre, cailloux, bâches, souches, pots de fleurs et tout autre déchet non végétal. Ces déchets nuiraient fortement à la qualité du compost. En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.

RÉDUIRE VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX

* COMPOSTEZ VÉGÉTAUX ET DÉCHETS DE CUISINE

(à l'aide d'un composteur individuel ou, pour les grands jardins, à même le sol).

* RÉALISER VOTRE PROPRE PALLIS

Pas besoin d'un broyeur pour le faire ! La tondeuse suffit pour de petits volumes : tailles de haies fraîches (jusqu'à 1 cm de diamètre max), fleurs ou hautes herbes coupées/arrachées. Le produit ainsi obtenu pourra être utilisé sous forme de paillis pour vos parterres et vos massifs.

Cette pratique de paillage permet de protéger et d'améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant le développement des mauvaises herbes. Un jardin couvert de paillis est toujours plus facile à entretenir. Cela fait gagner des heures de désherbage et d'arrosage.

Pelouse tondue et feuilles mortes servent aussi de paillis au pied des plantes. Disposer une couche de cette matière organique au pied des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager (tonte de gazon, paille, broyat de végétaux,...)

* PRIVILÉGIEZ LES TONTES HAUTES / MULCHING

En préférant les tontes hautes (7-8cm), les mauvaises herbes se développent moins, le gazon est plus résistant et pousse moins vite, la terre est plus fertile. Et en laissant l'herbe finement broyée sur le sol (mulching) vous enrichissez la terre et rendez, là encore, le gazon plus résistant.

* CHOISISSEZ DES ESSENCES D'ARBUSTES À CROISSANCE LENTE



LES CARTONS

COLLECTE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS (RESTAURATEURS, PETITS COMMERCE, ...)

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE
DINARD SAINT-BRIAC-SUR-MER LA RICHARDAIS LE MINIHC-SUR-RANCE PLEURTUIT	MERCREDI
LANCIEUX SAINT-LUNAIRE	VENDREDI

**LA COLLECTE EST ASSURÉE LES JOURS FÉRIÉS
DU 01/04 AU 31/08.**

En dehors de cette période, la collecte est décalée
d'une journée à compter du jour férié jusqu'au samedi.

→ MODALITÉS DE COLLECTE

- * Sortir les bacs la veille au soir
- * Présentés pliés, plats et propres :
DANS DES BACS
- * Uniquement des cartons (la présence d'autres déchets entrainera la suspension du service)
- * Nouveaux commerces : s'inscrire au service de collecte (Tél : 02 99 46 11 82)

→ APPORTS EN DÉCHÈTERIE

Les professionnels peuvent déposer librement (sans contrôle d'accès) :

- * Cartons
- * Caisses polystyrène
- * Cagettes bois ou plastique



En dehors des jours de collecte ou pour permettre de désencombrer les poubelles, les professionnels peuvent se rendre gratuitement à la déchèterie dans une zone dédiée (*sous vidéosurveillance*), en libre accès ; sans limitation de volume ; du lundi au samedi.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

SERVICE À DESTINATION DES PARTICULIERS INSCRIPTION OBLIGATOIRE



→ UNE COLLECTE GRATUITE 2 FOIS/ AN (FÉVRIER-MARS ET OCTOBRE)

- * Date précisée lors de la prise de rendez-vous
- * Limitation à 1m³/foyer

Les modalités de collecte vous sont précisées lors de la prise de rendez-vous.

→ LES ENCOMBRANTS PRIS EN CHARGE

- * Les déchets provenant exclusivement d'un usage domestique des ménages, ayant un volume ou un poids ne permettant pas le stockage en bac et ne rentrant pas dans un véhicule particulier.
- * Les déchets occasionnels tels que les mobiliers, matelas, sommiers,...
- * Encombrants à présenter à l'extérieur du domicile.



Ne sont pas considérés comme encombrants : gravats, déchets de construction, déchets végétaux, pneus, ordures ménagères,...



INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE
auprès du pôle collecte et valorisation des déchets
02 99 46 20 78

LA DÉCHÈTERIE

ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



LIMITATION À 30 PASSAGES PAR AN ET PAR FOYER

Accès par carte magnétique, valable **sans limitation de durée** et délivrée sur présentation :

- ✳ d'un justificatif de domicile
- ✳ d'une pièce d'identité (au même nom)
- ✳ d'un règlement de 10€ (non remboursable) en carte bancaire ou en chèque

Formalités à l'accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.



OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Fermée les dimanches et jours fériés.

→ LES DÉCHETS ACCEPTÉS



*DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Médicaments interdits

CONSIGNES À RESPECTER



▶ Accès par carte magnétique



▶ Un seul passager par véhicule (sauf gros volumes)



▶ Vitesse limitée à 10km/h



▶ Respecter le sens de circulation



▶ Interdiction de récupération dans les bennes



▶ Déchargement sans assistance



▶ Ne pas s'attarder sur site



▶ Respecter les consignes et rester courtois

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION !

Toutes les informations et les documents sur les dépôts sont consultables sur le site internet

www.cote-emeraude.fr



IMPORTANT

L'accès aux bennes gravats et déchets en mélange de petits travaux (non incinérables) est limité aux particuliers et aux véhicules de moins de 1,90m de hauteur.

RAPPEL : Maximum 2 fois 100 litres de gravats par jour.



FOURRIÈRE ANIMALE

La fourrière est un service public destiné à accueillir, **pour une durée limitée**, les animaux perdus ou errants sur la voie publique.

Seuls les services de l'État, les polices municipales ou les agents communaux sont autorisés à déposer les animaux en fourrière.



Le service de la fourrière n'est ni une pension ni un refuge.



L'identification d'un animal (obligation légale) par puce électronique ou tatouage permet de contacter rapidement le propriétaire et donc de limiter les frais journaliers de prise en charge.

IMPORTANT : En cas de changement d'adresse ou de propriétaire veillez à mettre à jour les papiers de votre animal.

→ VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL, CONTACTEZ :

- * La fourrière au 02 99 46 20 78
- * Votre mairie pour le signaler
- * La police municipale et/ou nationale
- * Les vétérinaires de votre secteur
- * La SPA de Saint-Malo au 02 99 82 06 91
- * Chenil Service au 02 99 60 92 22 pour le 35
- * Chenil Service au 02 96 58 03 72 pour le 22

→ VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL, CONTACTEZ :

- * La police municipale et/ou nationale
- * Votre mairie pour le signaler
- * Les vétérinaires de votre secteur
- * La SPA de Saint-Malo au 02 99 82 06 91

L'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est un délit et est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

TOUTES INFORMATIONS UTILES



www.cote-emeraude.fr
Rubrique « déchets »



02 99 46 20 78